

VILLE de MONTBARD
B.P. 90
21506 MONTBARD CEDEX

ARRETE N° 2024-103
Occupation du domaine public
*Autorisation de stationnement – rue
Benjamin Guérard*

LE MAIRE DE MONTBARD,

VU l'article L 2213-1 et 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

CONSIDERANT la demande de Madame Béatrice PARISOT pour la Croix-Rouge Française;

ARRETE

ARTICLE 1 : Madame Béatrice PARISOT est autorisée à stationner sur le trottoir face au 4 rue Benjamin Guérard du mercredi 15 mai au vendredi 17 mai 2024, en raison du déménagement de la vestiboutique.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire sera fournie par le service LESRA et mise en place par Madame Béatrice PARISOT qui prendra toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la sécurité des piétons et des automobilistes.

ARTICLE 3 : Madame Béatrice PARISOT, la Gendarmerie, la Police Municipale sont chargées chacune en ce qui la concerne, de la bonne exécution du présent arrêté.